

*L'an deux mille vingt, le 10 septembre, à huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Deneuille-les-Mines, légalement convoqués en session ordinaire (convocation du 04 septembre adressée individuellement à chaque conseiller, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de M. DEVERRIERE Stéphane, Maire.*

*Etaient présents : DEVERRIERE Stéphane, AUDINAT Guillaume, BERTHON Sandrine, CHICOIS Sylviane, LAURENT Nadine, MAZIARSKI Christelle, MERVELET Pascal, QUICHON Alain, TRUCHE Bernard, AUCOUTURIER Rémi,*

*Excusés : GIBOUDEAUX Claudine,*

*Absents :*

*Mme MAZIARSKI Christelle est élue secrétaire de séance*

---

**n°54/2020 : Fourniture de voirie – Etude devis**

*Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de l'entretien des divers chemins de terre sur le territoire de la commune, il est nécessaire de se procurer des matériaux de carrière (cailloux, graviers...) ainsi que de l'enrobé pour boucher les nids de poule sur les chemins goudronnés.*

*Considérant la consultation de différents intervenants,*

*Considérant les devis reçus,*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **De retenir les devis de l'entreprise LAUVERGNE COLLINET pour un montant de 2016,00€ € HT/2419,20€ TTC**
- **D'inscrire cette dépense sur le BP 2020 Commune en section de fonctionnement.**

**n°55/2020 : Personnel communal – Rupture conventionnelle de contrat**

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 17 avril 2020, l'adjoint technique territorial a déposé une demande de rupture conventionnelle de contrat qui a été accordé et signé par l'ancienne municipalité le 14 mai 2020 entre Monsieur le Maire de la commune de Deneuille-Les-Mines et l'agent concerné.*

*Considérant qu'en raison de la crise sanitaire, le conseil municipal sortant est resté en place jusqu'à l'élection du nouveau maire mais qu'aucune réunion de conseil municipal n'a pu avoir lieu.*

*Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser l'autorité investie du pouvoir de nomination ou son représentant à signer la convention de rupture conventionnelle.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer de façon rétroactive, la convention de rupture conventionnelle du 14 mai 2020 conclut entre la commune de Deneuille-Les-Mines et l'adjoint technique territorial.**
- **D'inscrire au BP 2020 Commune les montants correspondants à l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle ainsi qu'à l'assurance chômage.**
- **D'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à l'instruction de ce dossier.**

**n°56/2020 : Diagnostic assainissement collectif**

*Considérant que la commune possède la compétence assainissement collectif,*

*Considérant que la commune peut être sollicitée par les notaires pour réaliser des diagnostics pour vente immobilière,*

*Considérant que pour effectuer les diagnostics assainissement collectif demandé par l'utilisateur, la commune fait appel au SIVOM de la région minière,*

*Considérant que chaque demande fera l'objet d'un bon de commande auprès du SIVOM et que le*

tarif est fixé jusqu'au 31 décembre 2020 et susceptible d'être revalorisé,  
Considérant qu'une facture est adressée après chaque diagnostic réalisé,  
Considérant le devis reçu,

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, décident :**

- **D'accepter le devis du SIVOM de Doyet correspondant à l'exécution d'un diagnostic assainissement collectif d'un montant de 120€ TTC**
- **De facturer le coût de la prestation diagnostic assainissement collectif à l'utilisateur.**

**n°57/2020 : SDISS – travaux d'extension vestiaire féminin – annule et remplace la délibération n°09/2019**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Centre d'Incendie et de Secours de Villefranche d'Allier a effectué des travaux de réaménagements intérieurs, sans extension des bâtiments permettant d'agrandir les vestiaires féminins. Le coût estimé des travaux est de 53.081€ HT. Pour financer ses travaux, la commune de Villefranche d'Allier participe à hauteur de 50% et les autres communes adhérentes se partagent le reste, soit environ 1327€ par commune.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, décident de participer à l'extension des vestiaires féminin du SDISS de Villefranche d'Allier pour un montant de 1327€ lissé sur 2 ans soit 663,50€ en 2020 et 663,50€ en 2021.**

#### **COMPTE RENDU REUNIONS :**

**SIVOM :** Election du nouveau bureau et vote des indemnités.

**SICTOM :** Election du bureau et vote des indemnités.

**SDE03 :** Election du bureau (identique aux années précédentes). L'éclairage de l'Eglise Saint Martial sera installé courant novembre/décembre 2020.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

**NUMERUES :** Une réunion publique sera organisée courant octobre/novembre

La séance est levée à 23h20